

**DAJI/2020/Décision/Subvention/03**

Décision portant validation du versement  
d'une subvention à l'association BDE

## Le Président de l'Université d'Aix-Marseille

Vu le Code de l'Éducation,  
Vu les Statuts modifiés de l'Université d'Aix-Marseille,  
Vu la délibération n°2020/01/14-02-CA du conseil d'administration en date du 14 janvier 2020  
donnant délégation de pouvoir au Président,  
Vu la délibération n°2019/11/21-6 du Conseil de l'École Polytechnique Universitaire de Marseille  
en date du 21 novembre 2019, portant sur l'objet de la présente décision,

### DÉCIDE

**Article 1 :**

Une subvention d'un montant total de 14000€ est accordée par l'école Polytechnique Universitaire  
de Marseille à l'association Bureau des Etudiants au titre de l'année 2020.

**Article 2 :**

Le montant de cette subvention est prélevé sur le budget de l'école Polytechnique Universitaire de  
Marseille : 9400AD

**Article 3 :**

Le Directeur Général des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le  
concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 22 janvier 2020

**Eric BERTON**  
Président d'Aix-Marseille Université

